

Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

l'écho des caps

Ville de Saint-Pierre
Hebdomadaire municipal gratuit n° 1318 • 1er févier 2013



↗ Kelya Coste

Premier bébé de 2013

↗ Conseil National de la Mer

Le Sénateur-Maire élu au Bureau p. 05



↗ Philatélie

Pour tout savoir sur le programme 2013 p. 16

↗ Scrabble

Les résultats du second Tournoi d'hiver p. 18



SP&M Programme 2013

















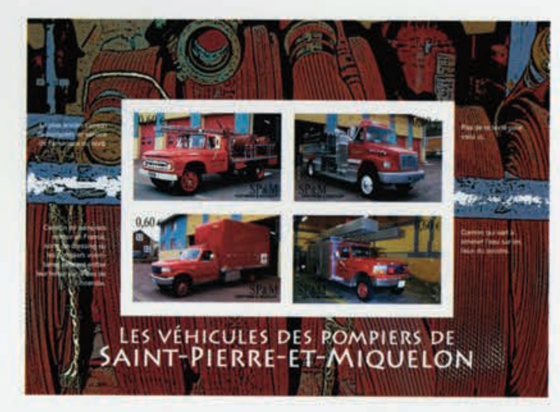






















Lire le programme détaillé en page 16 de ce numéro.

Vous pouvez vous procurer les timbres de SP&M dans un bureau de Poste disposant d'un point philatélique, en écrivant à notre bureau philatélique BP 4323 97500 Saint- Pierre et Miquelon ou en commandant sur notre site web: **www.spmtimbres.com**

Les Actions du Sénateur-Maire

↗ Réforme de la biologie médicale : un amendement déposé



La Commission des affaires sociales dont le Sénateur de Saint-Pierre et Miquelon est membre, a examiné le mercredi 23 janvier la proposition de loi portant réforme de la biologie médicale.
Selon son rapporteur, le Sénateur socialiste d'Ille-et-Vilaine Jacky Le Menn, le texte a pour objet de *« mettre fin à ce véritable imbroglio législatif qui place l'ensemble de la biologie médicale dans une situation d'insécurité juridique préjudiciable aux professionnels et aux patients »* et *« de garantir une biologie médicale de proximité et de qualité, exigence que les professionnels de ce secteur souhaitent préserver et que les usagers plébiscitent ».*

Pour sa part, Mme Karine Claireaux a présenté un amendement qui propose d'exonérer de la procédure d'accréditation le laboratoire de biologie médicale de Saint-Pierre et Miquelon. Ses collègues Sénateurs de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin en ont fait de même pour leurs collectivités respectives.

« En effet, la procédure d'accréditation serait trop lourde pour des laboratoires situés dans des bassins de population étroits et isolés comme ceux des collectivités visées par l'amendement. Il convient donc de les exonérer de ces démarches » précise le texte de l'amendement.

Pour étayer le dépôt de l'amendement, le Sénateur de l'Archipel avait fait valoir plusieurs arguments :

• sur Saint-Pierre et Miquelon il n'existe qu'un seul laboratoire qui effectue les analyses aussi bien pour le compte des particuliers que du Centre Hospitalier et celui-ci ne peut disposer de la rentabilité économique suffisante pour lui permettre d'assumer le coût de la procédure d'accréditation.

• Eu égard à son éloignement géographique d'autres laboratoires et à l'impossibilité financière de supporter le coût de la procédure d'accréditation, il serait alors menacé de fermeture, et dès lors, la permanence de l'offre de soin de biologie médicale ne pourrait plus être assurée sur le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

• Dans ce contexte insulaire, les analyses devraient alors être systématiquement effectuées en dehors de l'Archipel, avec les surcoûts que cela engendrerait. De surcroît, l'externalisation ferait peser un risque sur la qualité des analyses, puisque les prélèvements devraient être expédiés par avion, et rallongerait les délais d'obtention des résultats.
Cette éventualité n'est pas envisageable eu égard à la sécurité de la population et à l'urgence à laquelle doit régulièrement faire face le corps médical.

Pour toutes ces raisons, la Commission des affaires sociales a proposé de maintenir le régime de l'autorisation administrative en vigueur antérieurement à l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale, afin de garantir une offre de biologie médicale à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélémy et à Saint-Martin.
Notez que la proposition de loi portant réforme de la biologie médicale était examinée par le Sénat ce jeudi 31 janvier au moment où nous mettions sous presse.

Rappelons enfin que la biologie médicale joue un rôle essentiel dans le système français de soins et contribue aux deux tiers des prises de décisions établies par un médecin lors du diagnostic, du traitement et du suivi d'une pathologie, mais également lors de sa prévention et de son dépistage. •

Dossier préparé par Jean-Louis Mahé

Sur l'Agenda du Sénateur-Maire

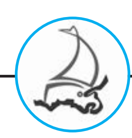
↗ Réunion de travail avec M. François Lambert



• Madame Claireaux s'est rendue mardi 22 janvier au siège du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pour rencontrer M. François Lambert, Conseiller mer, outre-mer et affaires réservées du Ministre Frédéric Cuvillier, Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

Cette rencontre « *très constructive* » a permis d'évoquer des dossiers sur lesquels nous reviendrons prochainement. •

vie municipale



↗ Très brève séance du Conseil municipal





En l'absence du Sénateur-Maire retenu à Paris, c'est le Premier Adjoint au Maire de Saint-Pierre, Patrick Lebailly, qui a présidé la très brève séance du Conseil municipal qui s'est tenue ce mardi 29 janvier.
Les Conseillers ont adopté la Décision Modificative N°3 du Budget communal 2012 qui prend en compte une augmentation de crédits de 8 300 euros en section de fonctionnement pour faire face à des remplacements plus importants de personnel titulaire.

Le Maire a été autorisé à signer le projet de convention relatif à la constitution d'un groupement de commande en vue de la passation d'un marché de prestations de service pour la maintenance du réseau d'éclairage public de Saint-Pierre.
Le groupement de commande est constitué de la Mairie de Saint-Pierre, de la Collectivité territoriale et de l'État.

Enfin, a été votée la Décision Modificative N°1 du Budget de la Régie Eau & Assainissement pour un montant de 100 euros en section d'exploitation. •

Dossier préparé par Jean-Louis Mahé

Conseil National de la Mer

Le Sénateur-Maire élu au Bureau

Inscrite dans la feuille de route du Gouvernement pour la transition écologique, l'installation du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) fait partie des mesures prioritaires pour *« améliorer la gouvernance environnementale de la France »*.

En l'absence du Premier ministre retenu par la situation internationale, c'est le ministre délégué à la Mer, Frédéric Cuvillier, qui a installé vendredi 18 janvier dernier au Conseil Économique, Social et Environnemental, le Conseil National de la Mer et des Littoraux dont les membres se réunissaient pour la première fois à Paris.

Il est composé de membres du Parlement, de représentants des collectivités territoriales des façades maritimes de métropole et d'outre-mer, de représentants des milieux socioprofessionnels et de la société civile, ainsi que de représentants des établissements publics concernés.



Ce Conseil, dont l'installation avait été confirmée lors de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, a un rôle de proposition auprès du Gouvernement. Il définit les objectifs et actions nécessaires selon lui pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la mer et des littoraux, dans une perspective de gestion intégrée des zones côtières.

« C'est une instance de réflexion stratégique, lieu de débats et d'échanges, de concertation et d'observation », a précisé le ministre Cuvillier. *« Il participe notamment aux travaux de prospective, d'observation et d'évaluation, travaux conduits sur le littoral, aux niveaux européen, national et interrégional ».*

Ce Conseil est consulté notamment *« dans le cadre de la rédaction de décrets relatifs à la gestion du domaine public maritime ».*

Avant d'entamer des travaux portant sur la définition de la stratégie nationale pour la mer et le littoral que le Gouvernement entend lancer cette année, les membres du CNML ont procédé à l'élection de leur bureau.
Maxime BONO, Président de la communauté d'agglomérations de La Rochelle Poitou-Charentes, a été élu Président.
Mme Karine Claireaux, Sénateur de Saint-Pierre et Miquelon, Maire de Saint-Pierre, a été élue et y siégera pour représenter les intérêts de l'Archipel.

C'est devant ces représentants que Frédéric Cuvillier a annoncé le lancement d'une *« série de rencontres autour des enjeux pour une ambition maritime et littorale des territoires ».*
Ces rencontres se dérouleront sur tous les littoraux français jusqu'en juillet prochain, date des Assises de la Mer. •

↗ Pour en savoir plus

Composition du Bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux :
Président du bureau :
• Maxime BONO, Président de la communauté d'agglomérations de La Rochelle Poitou-Charentes.
Collège des Élus :
• Philippe BOENNEC, Président de la communauté de communes de Pornic - Pays de la Loire.
• Maxime BONO, Président de la communauté d'agglomération de La Rochelle - Poitou-Charentes.
• Karine CLAIREAUX , Maire de Saint-Pierre – Sénateur de Saint Pierre et Miquelon.
• Didier QUENTIN, Maire de Royan.
• Christian GAUBERT, Vice-président du Conseil général de Gironde.
• André LUBRANO, Vice-président du Conseil régional de Languedoc-Roussillon.
• Isabelle THOMAS, Conseillère régionale de Bretagne.
Collège des représentants des établissements publics :
• Jean-Yves PERROT, IFREMER.
• Françoise GAILL, CNRS.
Collège des représentants des entreprises
• Fernand BOZZONI, Armateurs de France.
• Gérard ROMITI, CNPMEM.
Collège des représentants des syndicats :
• Patrick BEYRONNEAU, CFDT La Réunion.
• Bruno DACHICOURT, CFTC.
Collège des représentants des associations et fondations :
• Denez L'HOSTIS, FNE.
• Philippe VALLETTE, Réseau océan mondial.
Collège des représentants des personnalités qualifiées :
• Xavier de LA GORCE, Vice-président de la SNSM.
• Francis VALLAT, Président du Cluster maritime français.
Le secrétariat général du CNML est assuré par le Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, le Délégué interministériel au développement durable et le Secrétaire Général à la Mer. • J.-L.Mahé

Par Jean-Louis Mahé

La nouvelle Décision d’ A

Le Sénateur de l’Archi

Dans le cadre des travaux relatifs à l’adoption d’une nouvelle Décision d’Association d’outre-mer (DAO) UE-PTOM pour la période 2014-2020, le Sénateur de Saint-Pierre et Miquelon, Mme Karine Claireaux, a fait une communication devant ses collègues de la Commission des affaires européennes du Sénat jeudi 24 Janvier.

Madame Claireaux a souligné les nouveaux défis auxquels devra faire face l’Association UE-PTOM : lutte contre le changement climatique, promotion des énergies renouvelables, protection de la biodiversité, mise en valeur des ressources naturelles, lutte contre les trafics, intégration régionale…

Le Sénateur de l’Archipel a longuement insisté sur les trois objectifs de la nouvelle DAO : constituer des atouts pour l’Union européenne ; être des points avancés des valeurs européennes dans leur environnement géographique spécifique et maintenir les liens privilégiés, y compris commerciaux, avec l’Union européenne.

Avant de formuler des conclusions qui ont été adoptées à l’unanimité par la Commission des affaires européennes du Sénat, Karine Claireaux est revenue sur *« les menaces »* que représente pour Saint-Pierre et Miquelon l’accord d’intégration économique que l’Union européenne est en train de finaliser avec le Canada.

Voici les principaux points abordés par le Sénateur de l’Archipel.

• « Les pays et territoires d’outre-mer (PTOM) sont associés à l’Union européenne depuis l’entrée en vigueur du traité de Rome en 1958. Il s’agit d’îles dépendant de quatre États membres de l’UE : le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la France ; ces îles éloignées sont situées dans les régions de l’Atlantique, de l’Antarctique, de l’Arctique, des Caraïbes, de l’Océan indien et du Pacifique. Les relations constitutionnelles de ces territoires avec leurs États de rattachement sont peu comparables. Et même parmi ceux de ces territoires qui sont français, les statuts sont très divers : il s’agit de la Polynésie française, des Terres australes et antarctiques françaises, de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna, de Saint-Barth désormais et enfin de Saint-Pierre-et-Miquelon. Je rappelle que Mayotte, qui avait jusque-là le statut de PTOM, deviendra région ultrapériphérique (RUP) le 1er janvier 2014. De ce fait, les PTOM français, qui représentaient 60 % de la population totale des PTOM, n’en représentent désormais qu’un peu plus de 40 %.

Contrairement aux RUP, les PTOM ne font pas partie du territoire douanier de l’UE si bien que la législation de l’Union n’y est pas applicable ; mais leurs habitants bénéficient de la citoyenneté européenne. Généralement, les PTOM disposent d’une vaste autonomie en matière d’économie, de marché du travail, de santé publique, d’affaires intérieures er de douanes ; en revanche, la défense et les affaires étrangères relèvent de la compétence des États membres ».

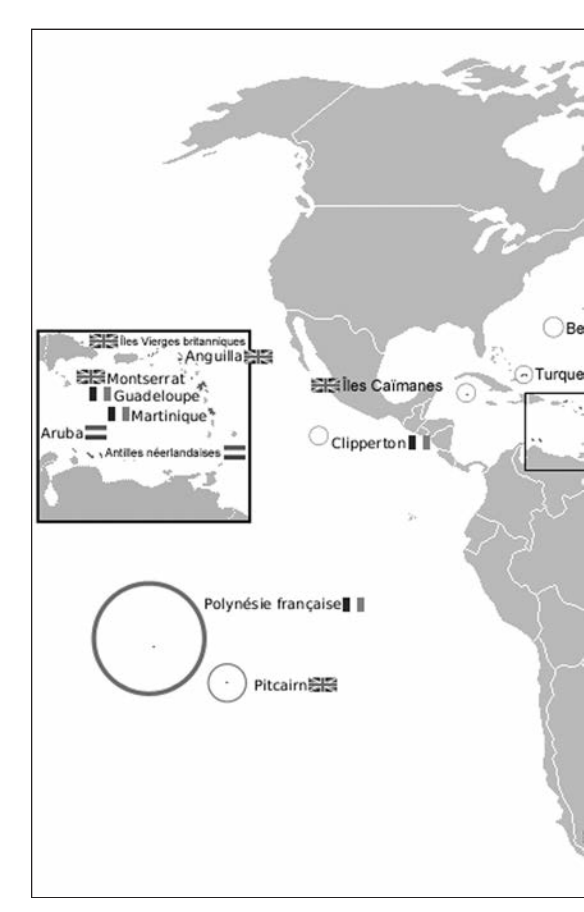
• « L’association entre l’UE et les PTOM repose aujourd’hui sur une décision du Conseil, dite « décision d’association outre-mer » ou DAO, qui date de 2001. Cette actuelle DAO expirera au 31 décembre de cette année et doit donc être revue pour les sept ans à venir ; sa durée est en effet alignée sur celle du prochain cadre financier pluriannuel qui couvrira les années 2014 à 2020.

[…] Dans la perspective de l’expiration de la décision d’association fin 2013, la Commission européenne a proposé, en juillet 2012, une nouvelle décision d’association qui prenne en compte l’évolution intervenue depuis 12 ans, dans le contexte régional et international des PTOM et dans les priorités stratégiques de l’UE.

[…] La nouvelle décision d’association proposée met l’accent sur trois objectifs : le développement durable des PTOM, la facilitation de leurs échanges commerciaux avec l’UE et leur intégration plus poussée dans leur environnement géographique.

Globalement, on peut considérer que ces propositions de la Commission satisfont la France : elles répondent dans l’ensemble au document de position commune États-membres – PTOM signé en février 2011 à Nouméa, à l’occasion du 9e Forum UE-PTOM. La décision d’association outre-mer modernisée devrait soutenir le développement durable des PTOM en cohérence avec les objectifs stratégiques de l’UE.

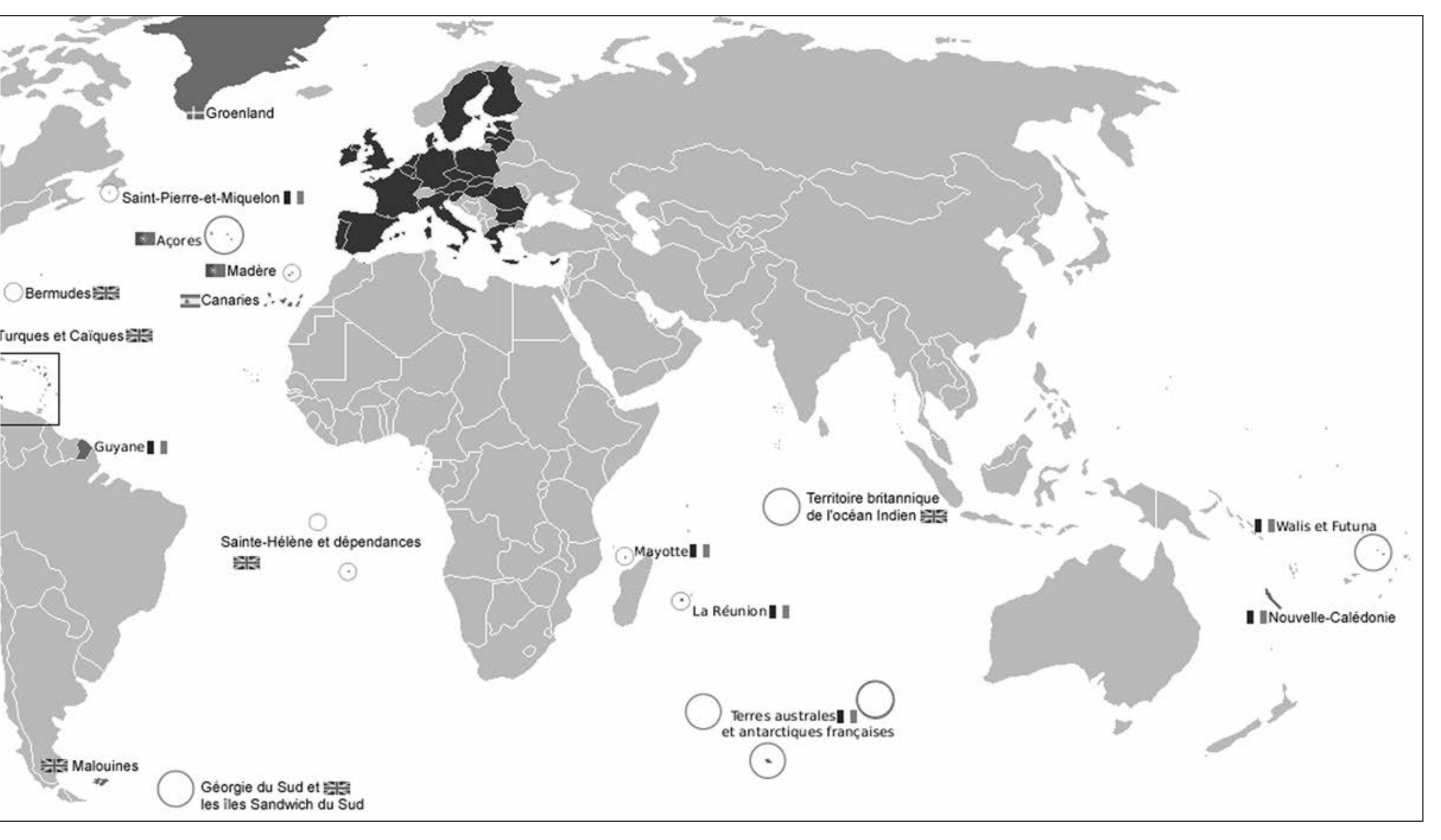
Il est évident que cette décision d’association ne résoudra pas toutes les difficultés que peuvent rencontrer les PTOM dans leurs relations avec l’UE. Je pense notamment à la nécessité de mieux intégrer la prise en compte des intérêts des PTOM dans **la politique commerciale de l’UE.**



Je n’ignore évidemment pas les menaces que représente pour Saint-Pierre-et-Miquelon l’accord d’intégration économique que l’UE est en train de finaliser avec le Canada : depuis la fin de la grande pêche il y a vingt ans, Saint-Pierre-et-Miquelon a fondé son développement sur son rôle de porte d’accès à l’UE pour l’Amérique du Nord. Grâce à une dérogation aux règles d’origine définies dans la décision d’association, les produits de la pêche obtenus par transformation à Saint-Pierre-et-Miquelon de matières non originaires de Saint-Pierre-et-Miquelon sont considérés comme originaires de Saint-Pierre-et-Miquelon : ainsi, des produits de la pêche provenant du Canada sont transformés sur place, après paiement des droits de douane de la collectivité, avant d’être réexportés vers l’UE en franchise de douane. Si les échanges entre le Canada et l’UE étaient entièrement libéralisés par cet accord, le Canada n’aurait plus intérêt à faire transiter ses produits par Saint-Pierre-et-Miquelon, ce qui serait

Association d'outre-mer

i pel monte au créneau



très préjudiciable à ce territoire. Les intérêts des PTOM doivent donc absolument être pris en compte dès l'adoption au Conseil du mandat de négociation des accords commerciaux ».

• « Au regard de cette insuffisante prise en compte des enjeux spécifiques des PTOM dans le cadre des accords commerciaux, la priorité affichée du développement des PTOM dans leurs environnements régionaux laisse quelque peu perplexe...

La nouvelle décision d'association UE-PTOM doit être adoptée d'ici la fin de l'année, à l'unanimité du Conseil et après consultation du Parlement européen ; celle-ci est prévue pour le 19 février en commission et pour mars en plénière. Parallèlement, la présidence irlandaise entend poursuivre le travail au sein du groupe ACP du Conseil pour présenter une version révisée du projet de décision d'ici l'été ».

• « Je propose donc à notre commission d'adopter les conclusions suivantes :

La Commission des affaires européennes du Sénat,Vu la proposition de décision du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne (« décision d' association outre -mer » COM (2012) 362 final) (texte E7548),
- Se félicite que la proposition de décision d'association outre-mer tende à l'instauration d'un partenariat réciproque, dans l'intérêt mutuel de l'UE et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ;

- Approuve le soutien de l'UE au développement durable des PTOM en mettant à profit leurs atouts pour augmenter leur compétitivité et renforcer leur capacité d'adaptation environnementale, tout en tenant compte de leur vulnérabilité ;

- Souscrit à l'objectif de maintenir des relations commerciales privilégiées entre l'UE et les PTOM, en mettant fin à l'érosion des préférences et en assouplissant les règles d'origine ;

- Fait observer que l'intégration des PTOM dans leur environnement régional se heurte à une insuffisante prise en compte des enjeux propres aux PTOM lors de la conclusion, par l'UE, d'accords commerciaux avec des pays tiers, comme l'illustrent les difficultés que l'accord d'intégration économique UE-Canada risque de créer pour Saint-Pierre-et-Miquelon ;

- Appelle le Gouvernement à défendre le maintien de l'enveloppe financière du Fonds Européen de Développement dédiée aux PTOM, dans le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE 2014-2020 ».

Précisions : toutes les conclusions proposées par Mme Karine Claireaux ont été adoptées à l'unanimité par la Commission des Affaires européennes du Sénat. •

Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer
Appel public à la concurrence

NATURE DU MARCHÉ :
Marché public de travaux
POUVOIR ADJUDICATEUR
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Nom de l'organisme : Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : Place Monseigneur Maurer - BP 4208
Code postal : 97500 • Ville : Saint-Pierre
Adresse du profil d'acheteur (URL) :
http://www.achatpublic.com
OBJET DU MARCHÉ
Description succincte:
Renforcement et effacement des réseaux électriques
Poste De Lattre
Lieu d'exécution : Saint-Pierre
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES
Nature et étendue des travaux :
Réalisation de tranchées
Fourniture et pose de câbles BT
Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés
Acceptation des variantes : Non
Prestations divisées en lots : Oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Cautionnement et garanties exigés :
* Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande
Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :
* Origine du financement : budget de la Collectivité
* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;
* Les prix seront fermes actualisables ;
* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;
* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Nature de l'attributaire, chaque marché sera conclu :
- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
CONDITIONS DE PARTICIPATION
Situation juridique - références requises:
Les documents et renseignements à fournir sont spécifiés dans le règlement de la consultation
CRITÈRES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
PROCÉDURES
Type de procédure :
Procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 12 février 2013 à 16 h.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : FACE: Poste De Lattre
Autres informations :
* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
* Unité monétaire utilisée, l'euro ;
* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;
* Pour l'application de la section relative aux lots ci-dessus, le candidat peut soumissionner à un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Il remettra une offre par lot comportant, notamment, un acte d'engagement pour chacun d'eux ;
Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :
* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;
* Les documents de la consultation et les renseignements supplémentaires pourront être obtenus par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation http://www.achatpublic.com sous la référence publique «FACE : Poste De Lattre», après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation ;
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier ;
* Les dossiers de candidatures transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté «Joliet»), le seront sous pli cacheté portant les mentions «Objet de la consultation: Renforcement et effacement des réseaux électriques – Poste De Lattre» et «Ne pas ouvrir», ils peuvent être remis contre récépissé à/au :
Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
Place Monseigneur Maurer
97500 Saint-Pierre
PROCÉDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours

* Référé précontractuel: avant la conclusion du marché (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
* Recours pour excès de pouvoir: dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
* Recours de plein contentieux: dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT
AVIS À LA PUBLICATION : 17 janvier 2013.
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU(X) LOT(S)
Lot n° 1 – Intitulé : Tranchées
Description succincte : Réalisation de 1 700 m de tranchées
Lot n° 2 - Intitulé: Électricité
Description succincte : Fourniture et pose de 1 900 m de câbles BT 150 et 900 m de câbles BT 35
Lot n° 3 - Intitulé: Enrobés
Description succincte : Fourniture et mise en oeuvre de 1 600 m^2 d'enrobés. •

athlétisme

Foulée des Îles
Calendrier des courses 2013

À Saint-Pierre
• **AVRIL –** Dimanche **7** : Réveil du coureur • Dimanche **21** : Course du Gabion.
• **MAI -** Dimanche **5** : Semi-marathon et 10 km du Printemps.
• **JUIN -** Samedi **8** : Challenge du Printemps.
• **SEPTEMBRE –** Dimanche **1er** : Course Jean Lebars • Jeudi **5** : Fun Run Délices de Joséphine • Samedi **14** : Trail des Collines.
• **OCTOBRE -** Samedi **5** : Relais Georges Poulet • Samedi **19** : Cross de L'Écho des Caps.
• **NOVEMBRE -** Dimanche **10** : Les Foulée du Littoral • Samedi **23** : Grimpette de l'Anse-à-Pierre.
À Miquelon-Langlade
• **JUIN -** Samedi **22** : Les 25 km de Miquelon.
À l'Extérieur
• **MAI -** Dimanche **26** : Cabot Trail Relay (Sydney - Nouvelle-Écosse).
• **JUIN -** Samedi **1er** : CHCM Timex (Garnish - Terre-Neuve-et-Labrador).
• **JUILLET –** Dimanche **28** : Tely Ten Mile Road Race (Saint-Jean - Terre-Neuve-et-Labrador). • J.-C.L'Espagnol



© J.-C. L'Espagnol / V.S-P

internet

Une vidéo rythmée
Around the world



L'humoriste français Rémi Gaillard, célèbre pour ses plaisanteries sur *Youtube*, a lancé, il y a quelques jours une nouvelle vidéo. « *Around the World* » est un voyage très rythmé et coloré de 5 minutes et 33 secondes autour du monde. De France à Taiwan en passant par l'Antarctique, la Laponie, les Émirats Arabes Unis, la Côte d'Ivoire... et Saint-Pierre-et-Miquelon avec Caroline F., le clip montre des personnages dansant sur une musique connue et habillés d'un sweat-shirt ou d'un tee-shirt noir portant l'inscription *« c'est en faisant n'importe quoi que l'on devient n'importe qui »*, le slogan et marque de fabrique de Rémi Gaillard. Une centaine de pays à visiter en un seul clic sur **www.nimportequi.com** ou sur *Youtube*. À partager ! • J.-C. L'Espagnol

athlétisme

Les Foulées Blanches...
7,5 kilomètres dans la neige !

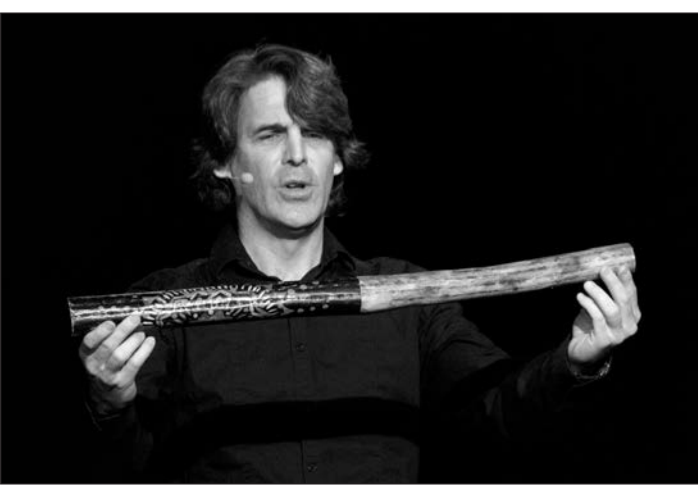


© J.-C. L'Espagnol / V.S-P

À vos bonnets, à vos écharpes, à vos gants, à vos baskets... (c'est bon l'équipement est complet là !), la 2e édition de l'épreuve d'athlétisme « *Les Foulées Blanches* » aura lieu le samedi 16 février. Une compétition sportive de 7,5 kilomètres en solo ou en duo (formé par tirage au sort) ouverte aussi aux marcheurs, et qui sort de l'ordinaire ! Cette course créée l'an dernier par l'association *La Foulée des Îles* avait attiré un grand nombre de compétiteurs dans une ambiance carnavalesque et très festive.
Et pour celles et ceux qui sont un peu frileux et qui n'oseraient pas affronter la neige et la glace du mois de février, *La foulée des Îles* leur donne rendez-vous le dimanche 7 avril pour un *« Réveil du Coureur »* tout en douceur ! • J.-C. L'Espagnol

Contes musicaux Participatifs, ludiques et drôles







© J.-C. L'Espagnol / V. S-P

Pierre et le pou, Les contes du vent... Les deux spectacles participatifs interprétés par Pierre Labbé, conteur et directeur artistique de la compagnie québécoise *Sacré Tympan* et Nicolas Letarte, multi-instrumentiste, ont fait voyager le jeune public dans un univers de sons et de couleurs sur la petite scène du Centre Culture et Sportif. Du théâtre d'objets, variante de la famille du théâtre de la marionnette, où objets hétéroclites et instruments de musique se transforment en personnages... le saxophone se métamorphose en lion, le petit berlingot incarne une vache, le ruban à mesurer devient girafe, la pince à cheveux se change en animal féroce. Des contes présentés d'une manière drôle et ludique qui ont retenu l'attention des très jeunes spectateurs. • J.-C. L'Espagnol

Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer
Appel public à la concurrence

NATURE DU MARCHÉ :
Marché public de travaux
POUVOIR ADJUDICATEUR
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Nom de l'organisme : Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : Place Monseigneur Maurer - BP 4208
Code postal : 97500 • Ville : Saint-Pierre
Adresse du profil d'acheteur (URL) :
http://www.achatpublic.com
OBJET DU MARCHÉ
Description succincte:
Renforcement et effacement des réseaux électriques
Poste EDF
Lieu d'exécution : Saint-Pierre
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES
Nature et étendue des travaux :
Réalisation de tranchées
Fourniture et pose de câbles BT
Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés
Acceptation des variantes : Non
Prestations divisées en lots : Oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Cautionnement et garanties exigés :
* Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande
Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :
* Origine du financement : budget de la Collectivité
* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;
* Les prix seront fermes actualisables ;
* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;
* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Nature de l'attributaire, chaque marché sera conclu :
- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
CONDITIONS DE PARTICIPATION
Situation juridique - références requises:
Les documents et renseignements à fournir sont spécifiés dans le règlement de la consultation
CRITÈRES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
PROCÉDURES
Type de procédure :
Procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 12 février 2013 à 16 h.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : FACE: Poste EDF
Autres informations :
* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
* Unité monétaire utilisée, l'euro ;
* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;
* Pour l'application de la section relative aux lots ci-dessus, le candidat peut soumissionner à un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Il remettra une offre par lot comportant, notamment, un acte d'engagement pour chacun d'eux ;
Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :
* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature;
* Les documents de la consultation et les renseignements supplémentaires pourront être obtenus par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation http://www.achatpublic.com sous la référence publique «FACE : Poste EDF», après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation;
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier ;
* Les dossiers de candidatures transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté «Joliet»), le seront sous pli cacheté portant les mentions «Objet de la consultation: Renforcement et effacement des réseaux électriques – Poste EDF» et «Ne pas ouvrir», ils peuvent être remis contre récépissé à :
Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
Place Monseigneur Maurer
97500 Saint-Pierre
PROCÉDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours

* Référé précontractuel: avant la conclusion du marché (article L551-1 du Code de Justice Administrative);
* Recours pour excès de pouvoir: dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative);
* Recours de plein contentieux: dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT
AVIS À LA PUBLICATION : 17 janvier 2013.
ADRESSES COMPLÉMENTAIRES
Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :
Nom de l'organisme : Accueil de la DTAM
Adresse : Bd Constant Colmay - BP 4217
Code postal : 97500 • Ville : Saint-Pierre
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU(X) LOT(S)
Lot n° 1 – Intitulé : Tranchées
Description succincte : Réalisation de 350 m de tranchées
Lot n° 2 - Intitulé: Électricité
Description succincte : Fourniture et pose de 500 m de câbles BT 150 et 70 m de câbles BT 35
Lot n° 3 - Intitulé: Enrobés
Description succincte : Fourniture et mise en oeuvre de 140 m^2 d'enrobés et 200 m^2 d'enduit. •

Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer
Appel public à la concurrence

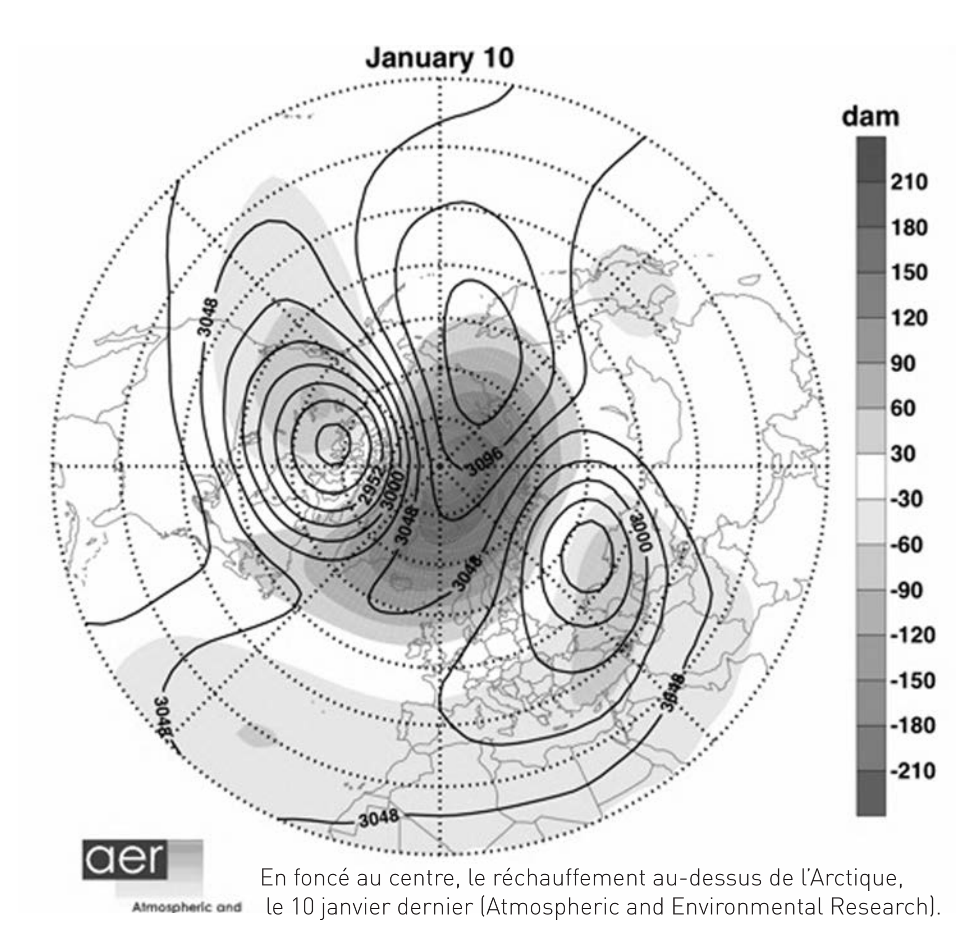
NATURE DU MARCHÉ :
Marché public de travaux
POUVOIR ADJUDICATEUR
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Nom de l'organisme : Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : Place Monseigneur Maurer - BP 4208
Code postal : 97500 • Ville : Saint-Pierre
Adresse du profil d'acheteur (URL) :
http://www.achatpublic.com
OBJET DU MARCHÉ
Description succincte:
Renforcement et effacement des réseaux électriques
Poste Espérance
Lieu d'exécution : Saint-Pierre
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES
Nature et étendue des travaux :
Réalisation de tranchées
Fourniture et pose de câbles BT
Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés
Acceptation des variantes : Non
Prestations divisées en lots : Oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Cautionnement et garanties exigés :
* Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande
Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :
* Origine du financement: budget de la Collectivité
* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;
* Les prix seront fermes actualisables ;
* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;
* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Nature de l'attributaire, chaque marché sera conclu :
- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
CONDITIONS DE PARTICIPATION
Situation juridique - références requises:
Les documents et renseignements à fournir sont spécifiés dans le règlement de la consultation
CRITÈRES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
PROCÉDURES
Type de procédure :
Procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 12 février 2013 à 16 h.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : FACE : Poste Espérance
Autres informations :
* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
* Unité monétaire utilisée, l'euro ;
* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;
* Pour l'application de la section relative aux lots ci-dessus, le candidat peut soumissionner à un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Il remettra une offre par lot comportant, notamment, un acte d'engagement pour chacun d'eux ;
Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :
* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;
* Les documents de la consultation et les renseignements supplémentaires pourront être obtenus par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation http://www.achatpublic.com sous la référence publique «FACE : Poste Espérance», après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation ;
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier ;
* Les dossiers de candidatures transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté «Joliet»), le seront sous pli cacheté portant les mentions «Objet de la consultation: Renforcement et effacement des réseaux électriques – Poste Espérance» et «Ne pas ouvrir», ils peuvent être remis contre récépissé à:
Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
Place Monseigneur Maurer
97500 Saint-Pierre
PROCÉDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours

* Référé précontractuel: avant la conclusion du marché (article L551-1 du Code de Justice Administrative);
* Recours pour excès de pouvoir: dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative);
* Recours de plein contentieux: dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT
AVIS À LA PUBLICATION : 17 janvier 2013.
ADRESSES COMPLÉMENTAIRES
Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :
Nom de l'organisme : Accueil de la DTAM
Adresse : Bd Constant Colmay - BP 4217
Code postal : 97500 • Ville : Saint-Pierre
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU(X) LOT(S)
Lot n° 1 – Intitulé : Tranchées
Description succincte : Réalisation de 1 050 m de tranchées
Lot n° 2 - Intitulé: Électricité
Description succincte : Fourniture et pose de 1 200 m de câbles BT 150 et 570 m de câbles BT 35
Lot n° 3 - Intitulé: Enrobés
Description succincte : Fourniture et mise en oeuvre de 1 100 m^2 d'enrobés. •

Un froid polaire ?

Il est causé par un réchauffement

Un réchauffement soudain de la stratosphère au-dessus de l'Arctique est la cause des températures glaciales qui sévissent au-dessus d'une bonne partie de l'Amérique du Nord, Québec inclus... et jusqu'aux frontières de l'Europe.



En foncé au centre, le réchauffement au-dessus de l'Arctique, le 10 janvier dernier (Atmospheric and Environmental Research).

La bonne nouvelle, c'est que le fait d'avoir identifié cette cause a permis de prévoir cette vague de froid dès le début de janvier. La mauvaise nouvelle, c'est qu'elle va durer... pratiquement jusqu'à la mi-février.
Coïncidence, une étude parue le 13 janvier dans *Nature Geoscience* portait justement sur ce phénomène, appelé *« réchauffement stratosphérique soudain »*. Il arrive que, pendant l'hiver, au-dessus de l'Arctique, très haut dans l'atmosphère – cette région appelée la stratosphère – la température grimpe de 50° Celsius en quelques jours. Cela provoque un effet domino qui – c'est la conclusion de l'étude – permet de prévoir avec une certaine assurance que, un certain temps après, une partie de l'hémisphère Nord sera affectée par un froid intense, d'une durée de quelques semaines. *« Notre travail démontre que nous pouvons accorder une plus grande confiance aux prédictions saisonnières hivernales lorsque ce réchauffement se produit dans la haute atmosphère. »*
C'est ce qui se passe en ce moment en Grande-Bretagne : on y vit avec des températures anormalement froides depuis la semaine dernière.
Mais c'est aussi ce qui se passe sur une large portion de l'Amérique du Nord, des plaines de l'Ouest jusqu'à l'Atlantique. Dans des endroits comme l'Iowa et le Minnesota, on a enregistré les 20 et 21 janvier des températures sous zéro – en Fahrenheit – une rareté là-bas.
Quant au Québec, s'il a davantage l'habitude des moins 25° ou moins 30° Celsius, ceux-ci n'en sont pas moins, en général, des extrêmes qui ne font que passer –alors que cette fois, ils s'étaient installés pour la semaine, et pourraient revenir en février.
L'événement stratosphérique soudain qui nous occupe ici a commencé le 6 janvier, mais ses effets sur la terre ferme, selon l'étude dans *Nature Geoscience*, se font sentir avec deux bonnes semaines de décalage – la météo des derniers jours tend à donner raison à ces chercheurs. En plus des grands froids, il semble aussi qu'il faille compter sur davantage de neige pendant les hivers concernés.
Il ne faut pas chercher *a priori* de liens avec le réchauffement climatique : un tel réchauffement dans la stratosphère au-dessus de l'Arctique se produirait en moyenne un hiver sur deux, selon les données – partielles – dont disposent les climatologues sur les régions polaires.
Toutefois, déjà l'an dernier à pareille date, des scientifiques émettaient comme hypothèse que la diminution rapide de la couverture de glace dans l'Arctique allait inévitablement perturber les courants atmosphériques. Un chercheur du MIT, Judah Cohen, avait quant à lui affirmé en 2009 qu'on pouvait lier la fréquence accrue de ces événements avec une hausse des chutes de neige en Europe et en Asie. Jusqu'ici, ce lien reste à démontrer. •

↗ Pour en savoir plus

Commentaire d'un internaute averti...

Bien d'accord pour l'importance du refroidissement stratosphérique, mais je mettrais un bémol sur l'affirmation que *« les températures sous zéro – en Fahrenheit – sont une rareté là-bas »* au Minnesota et en Iowa.
Certes, cela faisait longtemps que certains endroits n'avaient pas connu un tel froid, mais la climatologie des stations de l'État du Minnesota laisse penser que c'est assez commun :
http://en.wikipedia.org/wiki/Climate_of_Minnesota#Temperature
En fait, les plaines sont sujettes à des poussés d'air arctique et il n'est pas anormal d'avoir des températures sous 0) Fahrenheit. • Michel Tremblay

NATURE DU MARCHÉ :
Marché public de travaux

POUVOIR ADJUDICATEUR
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Nom de l'organisme : Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
Point de contact : CT 975
Adresse : Place Monseigneur F. MAURER
BP 4208
Code postal : 97500 • Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Téléphone : 05 08 41 01 02
Télécopieur : 05 08 41 22 97
Adresse du profil d'acheteur (URL) :
http://www.achatpublic.com

OBJET DU MARCHÉ
Maintenance des stations de refoulement
Travaux d'entretien et d'exploitation des stations de refoulement et de la station de prétraitement des eaux usées de Saint-Pierre
Type de marché de travaux : Exécution
Lieu d'exécution : Commune de Saint-Pierre

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES
Travaux d'entretien et d'exploitation des stations de refoulement SR n° 1, 2, 4, 5 et 7 à 17 et de la station de prétraitement des eaux usées de Saint-Pierre ;
Le marché comportera une tranche ferme et 2 tranche(s) conditionnelle(s) ;
Nature et étendue des travaux :
Surveillance, entretien et gestion des ouvrages
Acceptation des variantes : Non
Prestations divisées en lots : Non

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :
* Origine du financement : budget de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;
* Les prix seront révisables ;
* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;
* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :
- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.
Autres conditions particulières :
* Il sera fait application de l'article 53 IV 1° du Code des Marchés Publics ;
CONDITIONS DE PARTICIPATION
Situation juridique - références requises :
* Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics (CMP), à cet effet le candidat pourra utiliser le formulaire DC5 téléchargeable sur le site http://www.minefe.gouv.fr

* La forme juridique du candidat ;
* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.
Capacité économique et financière - références requises :
* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.
Référence professionnelle et capacité technique - références requises :
A - Expérience :
La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
B - Capacités professionnelles :
* L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
* Les certificats de qualifications professionnelles suivants : FNTP 513, 5422, 633, 634 (d'après le référentiel FNTP 2009).
La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
C - Capacités techniques :
* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;
* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance).
En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.
CRITÈRES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.
PROCÉDURES
Type de procédure :
Procédure adaptée.
Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 11 février 2013 à 16 h (heure de Saint-pierre et Miquelon)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : DTAM - SGR 01-2013
Autres informations :
* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
* Unité monétaire utilisée, l'euro ;
* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;
* À titre indicatif, les travaux commenceront vers le 1er mars 2013 pour une durée de 12 mois ;
Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :
* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;
* Les documents de la consultation sont disponibles par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation (http://www.achatpublic.com) sous la référence publique «MAINT/STATIONS/2013», après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation ;
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
* Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts ;
* Si plusieurs offres électroniques sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, L'offre rejetée est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le candidat en est informé.
* La copie de sauvegarde, prévue à l'article 56 du CMP, doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible «copie de sauvegarde» ;
* Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seront réputées n'avoir jamais été reçues ;
* Le mode de transmission des candidatures et des offres retenu est l'échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les plis transmis sous format papier ou sur un support physique électronique.
* Les dossiers de candidatures transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté «Joliet»), le seront sous pli cacheté portant les mentions «Objet de la consultation: Travaux d'entretien et d'exploitation des stations de refoulement et de la station de prétraitement des eaux usées de Saint-Pierre» et «Ne pas ouvrir» ;
Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique, les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 15 juin 2012. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.
* Les dossiers de candidatures transmis par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation (http://www.achatpublic.com) sous la référence publique «MAINT/STATIONS REF/2012», le seront suivant les modalités précisées par celle-ci et dans les conditions suivantes :
- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;
- Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 15 juin 2012. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.
Le mode de transmission retenu par le candidat pour sa candidature s'imposera à lui pour la transmission des offres.
PROCÉDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200
Code postal : 97500
Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Téléphone : 05 08 41 10 30
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours

* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
* Référé Contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ou à défaut 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-1 à R551-9 du Code de Justice Administrative) ;
* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 23 janvier 2013.
ADRESSES COMPLÉMENTAIRES
Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :
Nom de l'organisme : Accueil de la DTAM
Adresse : Bd Constant Colmay
BP 4217
Code postal : 97500
Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Téléphone : 05 08 41 12 00
Télécopieur : 05 08 41 39 50
Courriel : DTAM-975@equipement-agriculture.gouv.fr •

Par Didier Gil

Les émissions en 2013

Toutes les informations

La programmation philatélique annuelle est toujours très attendue. En voici la mouture pour 2013 avec tous les détails et la chronologie des émissions annoncées.

Les deux premières émissions de l'année ont déjà eu lieu, les 9 et 23 janvier, avec le *« Geai Bleu »* d'après une photo de Patrick Hacala, puis la photo de Nicolas Allen-Mahé, lauréat du *Prix de la Commission Philatélique* dans le cadre du *Concours photographique de l'Arche* [1].

Le troisième, *« Bulot, le roi du Carnaval »*, d'après une œuvre de Patrick Dérible, sera émis le 12 février prochain.

Pour en savoir plus sur ce que vous réserve la philatélie en 2013, voici tous les détails : séries, thèmes, artistes, graveurs pour la Taille Douce, formats, dates d'émission et valeurs faciales d'après les informations qui nous ont été confirmées ces derniers jours.

• Oiseaux
« Le Geai Bleu »
Artiste : Patrick Hacala
Impression : Offset
Format : 48 x 27
Valeur faciale : 0,47 €
Date d'émission : 9 janvier.

• Concours de l'Arche
« Histoire de géologie »
Artiste : Nicolas Allen-Mahé
Impression : Offset
Format : 48 x 27
Valeur faciale : 0,90 €
Date d'émission : 23 janvier.

• Carnaval
« Bulot, le roi du Carnaval »
Artiste : Patrick Dérible
Impression : Taille Douce
Graveur : Marie-Noëlle Goffin
Format : 36 x 26
Valeur faciale : 1,13 €
Date d'émission : 12 février.

• Patrimoine
« Maison Chartier »
Artiste : Joseph Lemoine
Impression : Offset
Format : 36 x 26
Valeur faciale : 0,63 €
Date d'émission : 27 février.

• SPM Autrefois
« La Pêche »
Quatre figurines
Artiste : Marie-Laure Drillet
Impression : Offset
Format : 170 x 115
Valeur faciale : 2,52 €
Date d'émission : 13 mars.

• Les Chalutiers
« Le Finlande »
Artiste : Patrick Dérible
Impression : Taille Douce
Graveur : Pierre Bara
Format : 48 x 27
Valeur faciale : 1,30 €
Date d'émission : 27 mars.

• Commémoration
« 1713-2013 Louibourg »
Artiste : Jean-Jacques Oliviéro
Impression : Taille Douce
Graveur : Albuisson
Format : Timbre rond
Valeur faciale : 0,90 €
Date d'émission : 11 avril.

• Vieux Gréements
« Poulie trois trous »
Artiste : Joël Lemaine
Impression : Taille Douce et Offset
Graveur : Andréotto
Format : 36 x 26
Valeur faciale : 1,25 €
Date d'émission : 24 avril.

• Sport
« Rugby »
Artiste : Benoît Germe
Impression : Taille Douce
Graveur : Eve Luquet
Format : 36 x 36
Valeur faciale : 1,13 €
Date d'émission : 15 mai.

• Grande Toile
« Église de Miquelon »
Sept figurines
Artiste : Yvette Detcheverry
Impression : Offset
Format : 78 x 30
Valeur faciale : 4,41 €
Date d'émission : 29 mai.

• Personnage illustre
« Frère Senier 1885/1978 »
Artiste : Patrick Dérible
Impression : Taille Douce
Graveur : Yves Beaujard
Format : 22 x 36
Valeur faciale : 0,35 €
Date d'émission : 10 juin.

• Expression locale
« Jouer aux caniques »
Artiste : Raphaële Goineau
Impression : Offset
Format : 36 x 26
Valeur faciale : 0,63 €
Date d'émission : 26 juin.

• Bloc Véhicules d'assistance
« Les Véhicules des pompiers »
Quatre figurines
Artiste : Raphaële Goineau
Impression : Offset
Format : 170 x 115
Valeur faciale : 2,52 €
Date d'émission : 10 juillet.

• Anniversaire
« 60 ans du Club Lions Doyen »
Artiste : Lauréat d'un concours
Impression : Taille Douce et Offset
Graveur : Elsa Catelin
Format : 36 x 26
Valeur faciale : 0,52 €
Date d'émission : 7 septembre.

• Avant Après
« L'Hôpital »
Artistes : Jean-Claude Girardin
Impression : Offset
Format : 36 x 26
Valeur faciale : 0,63 €
Date d'émission : 18 septembre.

• Marianne
Cinq figurines
Timbre Valeur Permanente
Ecopli (économique)
Impression : Taille douce
Valeur faciale : 2,34 €
Date d'émission : 2 octobre.

• Marianne
« Monde et Europe »
Quatre figurines
Timbre Valeur Permanente 50g
Et 0,01 €
Impression : Taille douce
Valeur faciale : 4,56 €
Date d'émission : 23 octobre.

• Triptyque
« Anse à Ravenel »
Artiste : Jean-Claude Girardin
Impression : Taille Douce
Graveur : Lise Filhon
Format : 141 x 36
Valeur faciale : 5,00 €
Date d'émission : Salon de Paris.

• Timbre de Noël
Artiste : Laure Rabottin
Impression : Offset
Format : 48 x 27
Valeur faciale : 0,63 euro
Date d'émission : fin novembre.

Au programme donc, pas moins de 19 émissions, 17 créations d'artistes locaux, 8 graveurs dont 4 dames, et 9 *« Marianne »* , pour une valeur faciale totale de 31,82 euros.

En Métropole, vous pourrez vous procurer les timbres de Saint-Pierre et Miquelon dans un bureau de Poste disposant d'un point philatélique. À défaut, vous pouvez écrire au **Bureau Philatélique de l'Archipel, BP 4323, 97500 Saint-Pierre et Miquelon**, voire même les commander sur le site web : **www.spmtimbres.com**. •

•••

(1) NDLR : À l'issue du concours de photographies organisé par L'Arche – Musée/Archives, trois prix sont remis : le *Premier prix*, bien sûr, et le *Prix du Public*, mais aussi le *Prix de la Commission Philatélique*, couronné par une émission philatélique. •

Pharmacies de garde

du lundi 28 jan. 9 h
au lundi 04 fév. 9 h

Pharmacie SPM
55 28 02

du lundi 04 fév. 9 h
au lundi 11 fév. 9 h

Pharmacie CHFD
41 47 47

Numéros d'appels d'urgence

15 urgence médicale

17 gendarmerie

18 sapeurs-pompiers

Agenda des marées Février 2013

Les jours croissent de 1 heure 24 minutes

	BASSES MERS		PLEINES MERS	
Samedi 2 - *Présentation du Seigneur*	06:57	19:16	01:07	13:30
Dimanche 3 - St Blaise - St Anatole - **L : D.Q**	07:56	20:14	02:02	14:27
Lundi 4 - Ste Véronique	09:10	21:25	03:05	15:34
Mardi 5 - Ste Agathe	10:36	22:46	04:17	16:47
Mercredi 6 - St Gaston - St Amand	11:57		05:30	17:59
Jeudi 7 - Ste Eugénie	00:03	13:02	06:37	19:02
Vendredi 8 - Ste Jacqueline	01:04	13:55	07:35	19:57
Samedi 9 - Ste Apolline	01:58	14:40	08:27	20:45
Dimanche 10 - St Arnaud - **Nouvelle Lune**	02:45	15:20	09:13	21:30

sudoku

Problème n° 1318 • niveau : expert

9	7				8			
	2				7	8	4	
			5		1		2	9
					4			8
		9				5		
3			9					
4	1		6		9			
	6	3	8				5	
			4				6	7

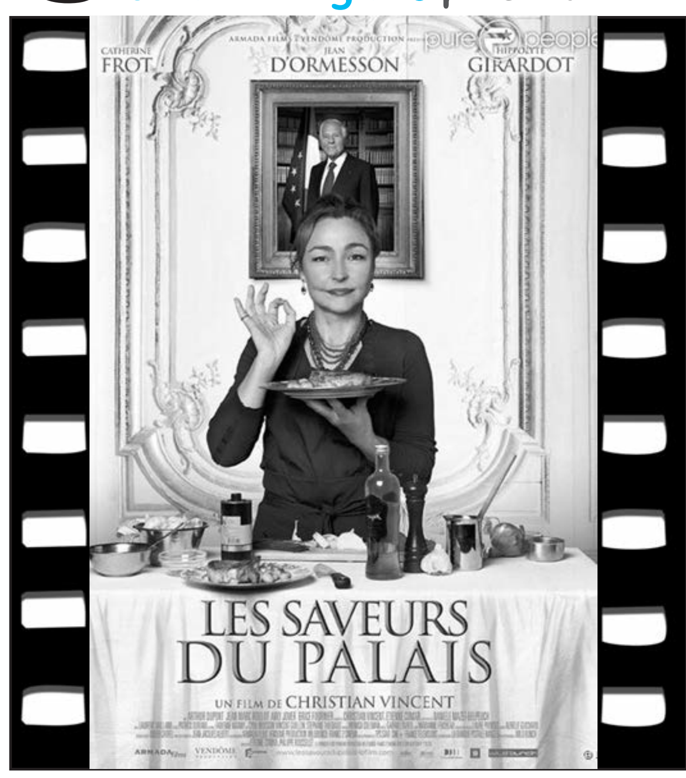
Solution du n° 1317

9	8	2	5	3	4	7	1	6
6	1	7	8	9	2	3	4	5
4	5	3	6	1	7	2	8	9
3	6	4	1	2	8	5	9	7
2	9	1	4	7	5	6	3	8
5	7	8	3	6	9	4	2	1
1	2	6	9	5	3	8	7	4
8	3	9	7	4	6	1	5	2
7	4	5	2	8	1	9	6	3

Règles du jeu :
Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne une seule fois par colonne et une seule fois par zone de neuf cases. Chaque zone de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par zones pour vous aider.

Cinéma

voir la vie en grand présente



Le jeudi 7 février à 20 heures 30

De Christian Vincent, avec Catherine Frot et Jean D'Ormesson.

L'histoire :

« Hortense Laborie est une cuisinière réputée qui vit dans le Périgord. À sa grande surprise, le Président de la République la nomme responsable de ses repas personnels au Palais de l'Élysée. Malgré les jalousies des chefs de la cuisine centrale, Hortense s'impose avec son caractère bien trempé. L'authenticité de sa cuisine séduira rapidement le Président, mais dans les coulisses du pouvoir, les obstacles sont nombreux… »

La presse en parle

Pour **20 minutes** : *« À déguster sans modération : ce film chaleureux n'est pas calorique ! »*

Voir la vie en grand…

Christian Vincent avait réalisé une jolie percée dans le cinéma en réalisant « La discrète » en 1991. Depuis, il a suivi son petit bonhomme de chemin, emportant dans ses bagages un univers bien à lui. S'inspirant de l'histoire de Danièle Delpeuch, première cuisinière à L'Élysée de François Mitterrand. L'idée du réalisateur et de son producteur n'était en aucun cas de faire un biopic : *« Le scénario est un mélange amusant de choses qui ont existé et d'éléments totalement inventés »*. Et évidemment cette distanciation avec la réalité est accentuée par le choix de Jean d'Ormesson pour incarner un président de la République s'inspirant de Mitterrand. L'écrivain y joue son premier rôle de cinéma, son intelligence et son humour font merveilles à l'écran. D'Ormesson n'est certes pas un grand acteur mais il a la malice communicative et, avec la sublime Catherine Frot, il partage avec générosité sa gourmandise pour l'art. Catherine Frot se montre toujours à l'aise dans les personnages un peu lunaires et fantaisistes. Cette alchimie parfaite de la réalisation et de l'interprétation fait de ce film un délicieux moment de cinéma que l'on croque sans fin. Un film à déguster sans modération, pour sa drôlerie et sa générosité, pour le duo Catherine Frot et Jean d'Ormesson, *« Les saveurs du palais »*, pour… **voir la vie en grand ! •** Cédric Lebailly

↗ jeu de société

Tournois d'hiver 2013 de scrabble

Aux Délices de Joséphine



En fin de semaine dernière, s'est jouée la finale du *« Tournoi d'hiver 2013 »* de Scrabble, une compétition organisée depuis 2012 par le salon de thé *« Les Délices de Joséphine »* de l'hôtel *« Nuits Saint-Pierre »*, et qui réunit à chaque fois de nombreux adeptes de ce jeu de société à l'invitation de sa propriétaire, Patricia Detcheverry *(seconde à gauche ci-dessus)*.

Au total, 28 participants avaient répondu à l'invitation de cette édition 2013, divisés en deux poules de 14 joueurs.

Francine Roverch *(seconde à droite)* et Jean-Jacques Tillard s'étant chacun classés premiers de leur poule, ils ont tout naturellement été qualifiés pour les demi-finales.

Deux matchs de barrage ont permis de déterminer les deux autres qualifiés : Pascale Dérible a battu Joëlle Olaïsola, 2 parties à 1, et Marie-Anne Carton a disposé d'Andrée Olano, 2 parties à 1 également.

En demi-finales : Jean-Jacques Tillard a battu Marie-Anne Carton, 2 parties à 1, tout comme Francine Roverch a éliminé Pascale Dérible, 2 parties à 1.

La finale se jouait en 3 manches gagnées : Jean-Jacques Tillard s'est défait de Francine Roverch, 3 parties à 1.

Le vainqueur a reçu la médaille DCSTEP et le prix *« Nuits Saint-Pierre »*, et la finaliste se voyant offrir l'ouvrage *« Les réalisations d'Amédée Brehier »* (cf. Écho 1307). L'arbitre de la finale était Pascale Dérible *(première à gauche ci-dessous)*.



L'occasion de rappeler ici que Jean-Jacques Tillard a ainsi conservé son titre remporté lors du *« Tournoi d'hiver 2012 »*. Pour cette première édition, il y avait déjà 24 joueurs, et la finale avait été remportée 3 parties à 1 par Jean-Jacques Tillard, opposé à l'époque à Joëlle Olaïsola.

Autre résultat à signaler, le *« Tournoi de printemps 2012 »* – en double cette fois – avait vu la victoire du duo formé par Rachel Rio et Françoise Etcheberry sur Pascale Dérible et Yannick Gaston, par 3 parties à 1.
Et pour très bientôt, s'annonce le *« Tournoi de printemps 2013 »*, mais cette fois réparti en deux groupes : un groupe *« compétition »* et un autre *« loisir »*, histoire de permettre à chacun de s'amuser au mieux. • D. Gil

Ville de Saint-Pierre
Numéros utiles

*** Outre le numéro du standard**
à utiliser durant les heures d'ouverture des bureaux, vous pouvez également joindre la Mairie de Saint-Pierre par télécopie. D'autres numéros peuvent aussi vous être utiles, notamment en cas d'urgence.

Mairie standard : 41 10 50
Pôle Voirie :
55 80 77 ou 55 80 65
Pôle bâtiment :
55 80 78 ou 55 57 18
Traitement des eaux :
55 80 61

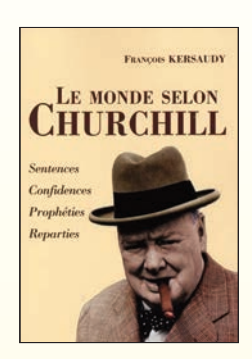
Fourrière

Service Fourrière :
55 19 75

Journal édité par la Ville de Saint-Pierre

Site internet *www.mairie-stpierre.fr*
Fondateur Albert Pen (Février 1982)
Directeur de la publication et Éditorialiste Karine Claireaux
Codirecteur Claude Arrossaména
Rédacteur en chef
Didier Gil : 05 08 41 10 91
Journaliste
Jean-Louis Mahé : 05 08 41 10 92
Secrétaire de rédaction et accueil
Clarisse Hacala : 05 08 41 10 90
Infographistes
Steve Yon et
Jean-Christophe L'Espagnol
05 08 41 10 95
Impression
Yannis Lepape :
05 08 41 10 93 — 05 08 41 10 94
Photographes
Jean-Christophe L'Espagnol
(J.-C. L'E.) *jclespagnol@gmail.com*
Jean-Luc Drake
(J.-L. D.) jean-luc.drake@cheznoo.net
Dessins d'actualité
Benoît Germe
Pour nous joindre
L'Écho des Caps Hebdo,
rue Georges Daguerre • BP 4213 •
97500 SPM • Tél. 05 08 41 10 90
• Fax 05 08 41 49 33
Courriel *echohebd@cheznoo.net*
Tirage 2 900 exemplaires
Commission paritaire numéro 68511





LE MONDE SELON CHURCHILL sentences, confidences, prophéties, réparties

Françoise Kersaudy

Éditions Tallandier

Documentaire

François Kersaudy, professeur d'université regroupe dans ce volume quelques-uns des meilleurs mots d'esprit de Churchill, sélectionnés à partir de ses ouvrages, articles ou discours. Les sujets abordés sont l'histoire, la mort, la guerre, Hitler, De Gaulle, la France, les États-Unis, le communisme et l'Union Soviétique mais aussi les femmes et l'alcool. Son analyse politique et sa connaissance de l'histoire ont fait de ses prévisions de véritables prophéties qui se sont souvent réalisées. •



petite poucette

Michel Serres

Éditions Le Pommier

Documentaire

Michel Serres, professeur à l'université de Standford, est aussi l'auteur de nombreux ouvrages philosophiques et scientifiques. Il nomme Petite Poucette, la nouvelle génération née avec un téléphone mobile dans les mains et si habile à se servir de ses pouces pour expédier des SMS. Contrairement à la majorité des discours pessimistes actuels concernant les générations futures, l'auteur, bien qu'âgé de 82 ans, les envisage avec bienveillance. Il propose une collaboration entre les générations et analyse les changements dans les domaines du savoir, de la culture et de la communication découlant de ces nouvelles technologies. •

•••

Rubrique animée par Josée Gautier

Bibliothèque-Médiathèque de Saint-Pierre

[partenaires de la semaine]

↗ État civil

Premier bébé de 2013
Et bilan 2012



Avec la naissance, le 27 janvier à 2 h 43, de Kelya Coste (49 cm et 3,6 kg) – qui, par une tradition instaurée en janvier 2006, a l'honneur de notre première page en tant que premier bébé de l'année, et à laquelle nous souhaitons la bienvenue –, nous ouvrons la rubrique état civil de 2013. C'est l'heure pour nous de dresser ici le bilan de l'état civil de 2012.
Il y a eu 54 naissances (25 filles et 29 garçons), ce qui est équivalent aux 53 (24 filles et 29 garçons) de 2011, et mieux que les 46 (16 filles et 30 garçons) de 2010, mais moins que les 72 de 2008 (35 filles et 37 garçons) ou les 64 de 2009 (34 filles et 30 garçons).Au total, 23 actes de mariages ont été dressés, contre 23 en 2011, 2010 et 2009. Les actes de décès sont au nombre de 34 (20 femmes et 14 messieurs) auxquels s'ajoutent deux transcriptions (2 messieurs), contre 37 actes en 2011 (22 femmes et 15 hommes – 1 transcription) et 35 en 2010 (19 femmes et 16 hommes – 1 transcription). • D. Gil

↗ Sur l'agenda du Sénateur-Maire

Rue Oudinot
Entretien avec le Ministre des outre-mer



Mme Karine Claireaux, Sénateur de l'Archipel, Maire de Saint-Pierre, a été reçue ce lundi rue Oudinot à Paris par le Ministre des outre-mer, M. Victorin Lurel, pour une réunion de travail à laquelle assistaient également ses conseillers Nicolas Mazières et Brice Blondel.

Cet entretien de deux heures a permis à Madame Claireaux et au Ministre d'aborder longuement les dossiers importants de l'Archipel mais également ceux qui concernent la Mairie de Saint-Pierre.
La réunion a été consacrée également à la préparation du voyage à Saint-Pierre et à Miquelon du Ministre des outre-mer, Victorin Lurel ayant confirmé son séjour chez nous du 7 au 9 février, en plein cœur de l'hiver donc, *« pour mieux se confronter aux réalités du territoire »*, comme le Ministre l'avait exprimé lors de ses vœux aux élus et aux parlementaires à la mi-janvier. • J.-L.Mahé

↗ Vie locale

Club Lions Avenir
Bal à la Salle des Fêtes



Le samedi 16 février, le Club Lions Avenir a programmé son grand bal annuel.
Le nombre de places étant limité, il est conseillé de réserver très vite en vous adressant à l'un des membres du Club.
Le bénéfice de la vente des cartes est destiné aux œuvres caritatives du Club Lions Avenir.
Les membres vous attendent nombreux pour cette soirée festive autour d'un bon repas qui sera suivi du bal animé par Bernard Cambray et Patrick Mahé. • J.-L.Mahé

↗ Culture

Luc De Larochellière et Andréa Lindsey
« C'est d'l'amour ou c'est comme »



Samedi dernier, le public a eu la primeur du nouveau spectacle *C'est d'l'amour ou c'est comme* de Luc De Larochellière et de sa campagne Andréa Lindsey. Ils ont chanté l'amour sous toutes ses facettes sur la petit scène du Centre Culturel et Sportif, des pièces issues de leur dernier album. De nouvelles compositions mais également un retour en arrière pour certains d'entre nous et pour Luc De Larochellière avec *Cash city* (1990), *Sauvez mon âme* (1990), *Les nouveaux héros* (1996) et plus récemment *Un toi dans ma tête* (2009). Quant à Andréa Lindsey, un peu moins connue par chez nous, elle nous a attendris avec *Les yeux de Marie*, *Près de toi* et *Le temps de l'amour* de Françoise Hardy... Andréa et Luc, deux auteurs-compositeurs-intreprètes magiques sur scène ! • J.-C. L'Espagnol